

A remplir uniquement pour les abonnés à l'année ayant souscrit au forfait 30 séances

A retourner par mail à c.laporte@vichy-communaute.fr ou par voie postale à la piscine de Cusset,

Avenue de l'Europe, 03300 Cusset **Au plus tard le 4 janvier 2021**

OBLIGATOIRE
Joindre un RIB
au Formulaire

Date de la demande

Conditions de remboursement : les abonnés concernés par le remboursement sont ceux ayant opté pour la formule **30 séances et couvrant la période du 14 septembre 2020 au 26 juin 2021**. Ils bénéficieront d'un remboursement calculé au prorata de l'abonnement souscrit en début de saison 2020-2021 et du nombre de séances non réalisées en raison de la fermeture pour Covid-19. Les demandes seront traitées dès lors qu'une date officielle de reprise des activités sera validée par le Gouvernement, à ce jour, la date est fixée au 20 janvier 2021 sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

Les usagers ayant opté pour les forfaits 10 séances recevront très prochainement le calendrier de la saison 2020-2021 où seront mentionnées les 5 séances manquantes de la première période interrompue cause Covid-19 et ainsi reportées dès réouverture et reprise possible de la pratique dans les piscines.

Je soussigné (e),

Certifie avoir été inscrit (e) aux cours collectifs à compter du 14 septembre 2020 et demande le remboursement au prorata :

Aquagym jour et heure de l'activité :

 jour et heure de l'activité :

 jour et heure de l'activité :

Si une tierce personne a procédé à mon inscription et réglé celle-ci, je souhaite que ce remboursement s'effectue sur le compte bancaire associé au RIB qui sera obligatoirement fourni à cette demande.

Je soussigné (e) Monsieur ou Madame,

Demande le remboursement de mon inscription effectuée par une tierce personne sur mon compte bancaire.

